

Les subsides

● (1115)

A mon avis, la présidence ne devrait pas dire à l'opposition officielle comment elle devrait répartir les jours réservés à l'opposition officielle au cours des périodes de subsides. A mon avis, il incombe exclusivement à l'opposition officielle de décider du nombre et des dates des jours réservés à l'opposition.

La présidence a sous les yeux, non pas deux, mais trois motions de subsides inscrites au *Feuilleton*, dont celle du député de Wellington-Dufferin-Simcoe (M. Beatty). Je vais les mentionner par ordre chronologique, d'après la date où la présidence a accepté qu'elles soient déposées. La première est au nom du député de Wellington-Dufferin-Simcoe, la deuxième au nom du député de Kingston et les Îles et la troisième, déposée hier, au nom du député de Kamloops-Shuswap. Sauf erreur, ce dernier l'a remise au greffier, ayant été incapable d'obtenir le consentement unanime pour la présenter hier. De toute façon, j'avais déjà déposé une motion au nom du député de Kingston et les Îles quand il a déposé la sienne.

Monsieur le Président, vous devriez tenir compte de certains chiffres quand vous trancherez la question aux termes de l'article 62(4)c) du Règlement. Comme les députés néo-démocrates constituent à peu près 23 p. 100 de l'opposition à la Chambre, nous pensons que, selon la coutume, ils ont droit à six des 25 jours désignés au cours d'une année. Nous convenons avec le député de Hamilton Mountain que c'est une répartition équitable. Là où il se trompe, c'est dans la façon de les calculer. Il vous expliquera son raisonnement à ce sujet, comme il l'a fait dans la lettre qu'il m'a adressée pour demander un de ces cinq jours. Un messenger m'a remis sa lettre alors que j'avais déjà déposé la motion au nom du député de Kingston et les Îles.

J'insiste sur le fait que la première période des subsides de la session était une période prolongée se terminant le 10 décembre 1980. Voilà pourquoi il faut établir la répartition annuelle des jours prévus à partir du trimestre d'automne, non pas à partir du 1^{er} janvier. Dans cette optique, les députés néo-démocrates ont eu six des 25 jours désignés l'an passé, donc leur juste part.

Aux fins de nos calculs, nous en sommes au quatrième jour du trimestre d'automne, le premier trimestre des travaux de subsides. Même si l'opposition officielle a déjà utilisé les quatre premières journées de subsides, rien n'empêche le NPD d'obtenir une partie des 21 jours restants, si ce n'est que je suggère de commencer au trimestre d'automne. J'ai dit au député de Hamilton Mountain que nous étions prêts à céder ces journées au Nouveau parti démocratique, comme nous l'avons toujours fait jusqu'ici. En fait, juste avant de venir, je lui en ai fait la promesse. Néanmoins, cela doit se faire sur l'initiative de l'opposition officielle, la loyale opposition de Sa Majesté, selon le nom que vous voudrez lui donner.

● (1120)

Si nous suivons d'autres principes, comme le Règlement ne prévoit pas de partage, cela reviendrait à nier que l'opposition

officielle possède certains privilèges. Nous écarter des usages à cet égard reviendrait à donner à un parti minoritaire le droit de choisir à sa guise parmi les journées réservées à l'opposition.

Je signale que, même si trois motions ont été inscrites au *Feuilleton* dans le but d'utiliser la quatrième journée, en prétendant avoir le droit de faire étudier sa motion avant les deux autres, le NPD tire des conclusions un peu hâtives pour ce qui est de la dernière journée réservée à l'opposition au cours de ce trimestre. Ce n'est peut-être qu'une question de principe, mais la présidence ne sait pas elle-même ce qu'on fera de cette journée du 28 novembre.

M. Malone: Pas plus que le leader parlementaire.

M. Nielsen: Pas plus que le leader parlementaire, comme le souligne mon collègue. Rien dans notre Règlement n'oblige l'opposition à faire un partage et, pour autant que je sache, l'opposition officielle est majoritaire de ce côté-ci.

Deuxièmement, nous avons toujours agi jusqu'ici de façon équitable mais sans que le Règlement nous oblige à partager ces journées d'opposition en fonction de la représentation numérique à la Chambre. Nous l'avons fait de façon globale. Nous avons accordé au NPD un peu moins du tiers de ces 25 jours, et non pas des cinq jours du trimestre d'automne, des sept du trimestre de printemps et des 13 du dernier trimestre. Nous n'avons pas procédé de cette façon. Jusqu'ici, nous nous sommes toujours partagés ces 25 jours. Quant aux deux votes qui sont tenus au cours de chacun de ces trimestres, rien ne nous oblige non plus à décider de leur date.

J'estime, monsieur le Président, que l'opposition officielle a le droit d'en décider à sa guise. Elle n'a jamais abusé de ce privilège. Même si le Règlement ne nous impose aucune obligation à cet égard, nous nous sommes toujours montrés équitables. Même le député de Hamilton Mountain en conviendra. Les néo-démocrates n'ont jamais été défavorisés, mais c'est à nous qu'il revient de partager ces journées et à personne d'autre.

● (1125)

Même si la présidence ne retient pas cet argument, il n'en reste pas moins que si l'article 64(4)c) du Règlement confie au Président le soin de déterminer l'ordre de priorité, il faut le faire en fonction du moment où la motion a été déposée. Les services du greffier ont reçu deux motions avant celle du député de Kamloops-Shuswap, celle du député de Wellington-Dufferin-Simcoe, que nous préférons ne pas mettre en discussion aujourd'hui, et celle que j'ai moi-même déposée au nom du député de Kingston et les Îles. Je n'ai pas noté à quelle heure elle a été déposée, mais je crois que le greffier l'a reçue avant le début du débat d'hier. Je ne peux pas préciser le moment à quelques minutes près, mais elle a certainement été déposée avant la motion du député de Kamloops-Shuswap.